

I2I (INITIATIVE « INNOVATION 2010 »)

Depuis le lancement de l'Initiative Innovation 2000 par le groupe de la BEI (BEI et FEI), dans le but d'appuyer la « Stratégie de Lisbonne » (qui vise à bâtir une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation), la Banque européenne d'investissement a conclu, au titre de cette initiative, des contrats de prêts en faveur d'investissements pour un montant supérieur à **17 milliards d'EUR**. En 2003, i2i a été renouvelée sous l'appellation « Initiative Innovation 2010 », ce qui confirme la priorité absolue que la Banque accorde au financement de l'innovation jusqu'en 2010. En 2003, le montant des contrats conclus par la BEI à l'appui de projets d'investissement relevant de i2i a atteint 6,2 milliards d'EUR.

Le groupe de la BEI soutient les opérations i2i au moyen :

- de financements à moyen ou long terme consentis par la BEI (possibilité de prêts avec partage des risques ou de prêts structurés) et
- de participations du FEI dans des fonds de capital-risque qui fournissent aux PME des ressources en fonds propres sous forme de capital-risque.

L'initiative i2i vise essentiellement cinq secteurs économiques : la recherche-développement (R-D), le développement des PME, les réseaux de haute technologie, la formation de capital humain et la diffusion de l'innovation (y compris le secteur de l'audiovisuel).

Dans la perspective de 2010

À la fin de 2003, le groupe de la BEI avait atteint les objectifs opérationnels qu'il s'était fixés au titre de i2i : au cours de la période 2000-2003, il a en effet signé plus de 350 opérations, pour un montant total de 19,5 milliards d'EUR (17 milliards d'EUR attribuables à la BEI et 2,5 milliards d'EUR au FEI). Ces transactions ont concerné tous les pays membres de l'Union et la plupart des pays adhérents et en voie d'adhésion. Bien que la durée de trois ans que le Conseil d'administration de la Banque avait initialement fixée pour le programme i2i se soit achevée à la fin de 2003, l'objectif de la « Stratégie de Lisbonne » non seulement demeure valable mais a été réaffirmé par différents Conseils européens, ce qui a abouti à un prolongement du programme i2i sous l'appellation « Initiative Innovation 2010 ». Cette décision tient compte de la longue durée intrinsèque des objectifs formulés lors des Conseils européens de Lisbonne et de Barcelone, qui visent à favoriser l'essor d'une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation.

Analyse de la période 2000-2003

Les activités que le groupe de la BEI a menées dans le cadre de i2i ont permis de répondre à une véritable demande de ses produits financiers diversifiés, qui permettent d'assurer un *transfert de compétences vers les régions défavorisées* et apportent une *valeur ajoutée certaine*.

- **Développement régional** : une attention particulière a été portée à la sélection des projets, de manière à offrir aux régions défavorisées l'accès aux technologies d'avant-garde : c'est ainsi que les deux tiers des financements sont allés à des projets situés dans les zones assistées de l'Union ou dans les pays adhérents et en voie d'adhésion.
- **Contenu innovant** : depuis 2000, le contenu innovant des projets financés a fortement augmenté ; les projets relatifs à la recherche-développement (R-D), en particulier dans les domaines des sciences de la vie et de la recherche fondamentale, ont absorbé un tiers des prêts octroyés en 2003 ; les initiatives dans le secteur de l'éducation (qui ont représenté, en 2003, près de la moitié des prêts accordés dans le cadre de i2i) comportent un important élément novateur qui témoigne de

l'application des TIC (enseignement en ligne) ou des résultats de la recherche fondamentale (universités et centres hospitaliers universitaires). Les projets de mise en œuvre de *réseaux de TIC* (plus de 20 % des prêts en 2003) ont été sélectionnés en raison soit de leur impact puissant sur le développement régional soit de leur rôle dans la diffusion de l'innovation (technologies numériques appliquées à la création ou à la distribution d'œuvres audiovisuelles).

Résultats de la période 2000-2003

Recherche-développement (R-D)

En 2003, la BEI a investi plus de 2 milliards d'EUR dans 22 projets de R-D. La plupart de ces projets ont été entrepris par le secteur privé dans la nano-électronique, l'optique, la biotechnologie et les télécommunications. Ces prêts ont porté le total des financements de la BEI dans le secteur de la R-D à près de 6 milliards d'EUR depuis 2000. **On peut citer à titre d'exemples** : le parc scientifique d'Helsinki, où des laboratoires et des bureaux sont mis à la disposition des jeunes entreprises de biotechnologie ; le centre de recherche de Louvain, spécialisé dans les nanotechnologies, avec la réalisation d'une plate-forme de recherche sans équivalent, devant permettre à l'IMEC (le plus grand centre de recherche européen indépendant dans les domaines de la micro-électronique et des nanotechnologies) et à ses partenaires de demeurer à la pointe de la recherche sur les nanotechnologies et de rester au fait des dernières avancées technologiques dans le domaine des semi-conducteurs.

Développement des PME et de l'esprit d'entreprise

En 2003, la BEI a encore renforcé le soutien qu'elle apporte aux PME par l'intermédiaire de ses prêts globaux, en ouvrant des lignes de crédit spécifiques pour les investissements ayant un rapport avec i2i. Pour 2003, les opérations du groupe de la BEI incluent les activités de sa filiale spécialisée, le FEI, qui a engagé 135 millions d'EUR dans 17 fonds de capital-risque. Compte tenu de ces nouvelles opérations, le portefeuille total du FEI s'élève à quelque 2,5 milliards d'EUR, investis dans 190 fonds.

On notera tout particulièrement le lancement, par le FEI, d'un mécanisme doté de 500 millions d'EUR au titre du European Recovery Programme (ERP) en faveur d'investissements dans des fonds de capital-risque visant des sociétés allemandes de haute technologie. Le FEI sera chargé de la gestion de ce mécanisme au titre d'un mandat confié par le Ministère fédéral allemand de l'économie et du travail.

Formation de capital humain

Dans le cadre du programme i2i, la BEI a prêté, en 2003, près de 2,7 milliards d'EUR en faveur de 29 projets dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Nombre d'entre eux concernent la mise en place d'installations universitaires ou destinées à l'enseignement supérieur ainsi que la rénovation et la modernisation technologique, en particulier à Helsinki, Madrid, Toulouse et dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie. En Roumanie, la BEI a financé la remise en état et l'équipement d'établissements scolaires situés sur l'ensemble du territoire.

Réseaux de technologies de l'information et de la communication (TIC)

En tant qu'instruments essentiels de la diffusion de l'innovation et de l'échange de données entre les sociétés, les réseaux de TIC ont bénéficié, en 2003, de 1,4 milliard d'EUR de prêts, répartis sur 15 transactions. À Ørestad (Copenhague), la BEI a cofinancé la construction d'une nouvelle installation de production d'émissions de radio et de télévision destinées au Danemark. Des investissements supplémentaires ayant trait à des applications technologiques nouvelles telles que la numérisation et les services en ligne seront mis en œuvre dans ce nouveau centre de production audiovisuelle. Des accords sur le financement d'investissements dans l'éducation et les technologies de l'information ont été signés à Chypre dans le but de favoriser l'essor et l'utilisation des réseaux de TIC.

Diffusion de l'innovation : initiative « i2i-Audiovisuel »

En 2003, la BEI a signé deux nouveaux accords-cadres, de 20 millions d'EUR chacun, poursuivant ainsi sa coopération avec deux institutions financières spécialisées dans le financement du secteur de l'audiovisuel. Jusqu'à la fin de 2003, le partenariat avec ces institutions s'est traduit par un portefeuille de 36 films ou émissions de télévision cofinancés par la Banque. Ces deux nouveaux accords-cadres portent à un total de 423 millions d'EUR les prêts signés par la BEI dans le secteur de l'audiovisuel.

L'initiative « i2i-Audiovisuel », lancée par le groupe de la BEI en décembre 2000, a pour objectif de soutenir la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles européennes, d'aider le secteur à adopter les technologies nouvelles et d'encourager les milieux bancaires et financiers européens à participer davantage au financement des intervenants dans ce secteur. Cette initiative est mise en œuvre de concert avec le programme MEDIA Plus de la Commission.